



AVIS CONSEIL GENERAL

SÉANCE DU 05.05.2021

Réuni en séance le 5 mai 2021, en présence de 54 membres, le Conseil général a pris la décision suivante :

1. Il accepte à l'unanimité le nouveau règlement sur les structures d'accueil communales

Les documents concernant cette décision sont à disposition au secrétariat communal pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 5 juillet 2021.

Fait à Val de Bagnes, le 6 mai 2021

Le Conseil général